

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er adjoint,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
27	17	27 Pour : 22 Contre : 3 Abstentions : 2

Etaient présents :

M. AIT BAHA Aboubakeur, Mme COLLET Corinne, M. DELANNOY Jean-Michel, Mme DESROUSSEAU Chantal, M. DUMOULIN Henri, Mme GLINEUR Sonia, Mme GRAND Carine, M. LEDOUX Hubert, Mme MALABOEUF Alison, Mme MERCIER Christine, M. MERESSE Bernard, Mme PHILIPPE Laura, M. PREUVOT Richard, M. RAMEZ Damien, M. REZIGA Jean Claude, M. RIFF Christophe, Mme THUILLET Marie-Pascale

Procuration(s) :

M. SPOTO Salvatore donne pouvoir à M. RAMEZ Damien, M. BLONDEAU Laurent donne pouvoir à M. MERESSE Bernard, Mme PIROTTE Sonia donne pouvoir à Mme PHILIPPE Laura, M. BAUDRIN Philippe donne pouvoir à Mme COLLET Corinne, M. COLLET Guy donne pouvoir à Mme COLLET Corinne, Mme DEVEMY Agnès donne pouvoir à Mme PHILIPPE Laura, Mme LE MAIGNENT Béatrice donne pouvoir à Mme MERCIER Christine, Mme PORQUET Véronique donne pouvoir à Mme MALABOEUF Alison, M. MONTAY Gilbert donne pouvoir à M. DUMOULIN Henri, Mme PLOUVIER Isabelle donne pouvoir à M. RAMEZ Damien

Date de la convocation
16 juillet 2020

Date d'affichage
16 juillet 2020

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. BAUDRIN Philippe, M. BLONDEAU Laurent, M. COLLET Guy, Mme DEVEMY Agnès, Mme LE MAIGNENT Béatrice, M. MONTAY Gilbert, Mme PIROTTE Sonia, Mme PLOUVIER Isabelle, Mme PORQUET Véronique, M. SPOTO Salvatore

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

28 juillet 2020

et publication du

28 juillet 2020

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme MALABOEUF Alison

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Le président de séance expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr Bernard, trésorier municipal à la clôture de l'exercice.

Le président de séance le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en sous-Préfecture en même temps que le compte administratif.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2019 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAING

Le 1er adjoint COLLET Corinne

